446 LM 1/22

SOCIETE NATIONALE des CHEMINS de FER FRANCAIS

REGION du NORD

V.B. N/ dl.

CIRCULAIRE

Nº 1 2608

pour l'application de l'INSTRUCTION de SERVICE

Série : MATERIEL et TRACTION M.T.

Sous-Série : Construction et Entretien nº 10

Série : ADMINISTRATIVE V.B.

Sous-Série : Affaires Générales nº 25

du 10 juillet 1941

Paris, le 10 juillet 1941.

INSTALLATIONS ELECTRIQUES D'ECLAIRAGE ET DE FORCE

DANS L'ENCEINTE DES ETABLISSEMENTS DU MATERIEL ET DE LA TRACTION.

L'Instruction de Service ci-jointe a pour but de préciser les attributions respectives des Services "Voie et Bâtiments" et "Matériel et Traction" concernant les installations électriques visées ci-dessus, en application de la Note Générale : Série Organisation de la S.N.C.F. nº 9 A9 du 1er février 1939.

Les Chefs d'arrondissement de la Voie auront à s'entendre avec leurs Collègues du Matériel et de la Traction pour la mise en application des nouvelles règles dès réception de cette Instruction.

L'attention du personnel V.B. et M.T. est spécialement attirée, à cette occasion, sur les conditions d'entretien des postes de transformation qui, ainsi qu'il est rappelé dans l'Instruction ci-jointe, ont fait l'objet de l'Instruction de Service, série : Etudes V.B., Sous-Série : Installations Electriques nº 2 du 13 juillet 1939. Un exemplaire de cette dernière Instruction et de la Note d'envoi de celle-ci est joint aux tirages de la présente Circulaire destinés au personnel M.T.

Le Chef du Service

Le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments, du Matériel et de la Traction,

"GUILLAUME"

"PARMANTT ER"

Vu et approuvé, Le Directeur de l'Exploitation.

"CAMBOURNAC"